



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

Ouverture secrétariat : lundi-mardi-jeudi de 14h à 17h
vendredi et samedi de 9h à 12h

Téléphone : 04.74.59.24.53 Télécopie : 04.74.59.20.10

www.montseveroux.net courriel : mairie.montseveroux@territoire-de-beaurepaire.fr

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE N° 4-2015

Le conseil municipal vous souhaite un très bel été
et de bonnes vacances à tous !

Le secrétariat de mairie sera fermé :
les vendredi 24 juillet et samedi 25 juillet
les vendredi 31 juillet et samedi 1^{er} août
les vendredi 7 août et samedi 8 août

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin 2015

Décision modificative n° 1 budget communal : afin de pouvoir passer l'écriture d'ordre relative aux amortissements, et à la demande du trésorier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les écritures nécessaires qui portent sur un montant de 121,23 €.

Autorisation à donner pour signer la convention de mise à disposition par le SEDI d'un accès à la cartographie en ligne de ses réseaux : le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité.

Demande de subvention parlementaire équipement sportif : suite au retard du projet de l'équipement sportif, dont les travaux débiteront en 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de redéposer une demande de subvention auprès du sénateur.

Désaffiliation de Grenoble –Alpes Métropole du Centre de Gestion : la CCTB désapprouve le fait de cette désaffiliation. Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la CCTB et désapprouve à l'unanimité cette demande de désaffiliation.

FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales) : ce système consiste à établir un équilibre entre les différents territoires et à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes les plus « riches » en faveur des collectivités moins favorisées. Depuis l'instauration du FPIC, le conseil communautaire a décidé pour 2014 que la contribution au titre du fonds de péréquation était intégralement supportée par la CCTB, selon l'option de la répartition « dérogatoire libre ». Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler la répartition « dérogatoire libre » pour l'année 2015. Le conseil a adopté cette proposition à l'unanimité.

Modification des statuts de la CCTB pour intégrer un ouvrage d'art dans la voirie intercommunale : il s'agit d'un pont situé aux Coches et à la limite de trois communes : Chalon, Monstereux-Milieu, Montseveroux. Afin de faire passer cet ouvrage d'art dans la compétence intercommunale, il convient de modifier les statuts de la CCTB. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette modification.

Autorisation pour signer la convention de mise à disposition de matériels informatiques et multimédias par la CCTB : cette convention est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Installation des tables de pique nique :

Les anciens bancs ont été remplacés. Les devis pour l'installation des tables de pique-nique se sont révélés trop élevés du fait de certains emplacements choisis qui nécessitaient des gros travaux de terrassement. Les emplacements ont donc été revus pour des lieux plus plats.

Installation du Jardin du Souvenir :

Le projet Jardin du Souvenir qui a été budgété sera réalisé en 2015 : trois abstentions, une voix contre, 10 voix pour.

Chemin des Poulatières : Chemin rural qui dessert deux habitations

Suite à de grosses crues, le chemin a été détérioré. Des travaux ont été faits dans l'urgence. Le sujet sera rediscuté au mois de septembre.

Rythmes scolaires :

Le bilan des NAP (nouvelles activités périscolaires) de l'année scolaire 2014-2015 est positif. 52 élèves sur un effectif de 64 ont participé aux différents ateliers. Le système sera reconduit pour l'année scolaire 2015-2016. Une réflexion est en cours quant à la participation de l'OVIV pour la coordination

Local de la poste :

Pour des raisons de sécurité, ce local est maintenu fermé. Pour pallier à la chaleur estivale la climatisation du local est à l'étude.

Demande de subvention :

Une demande de subvention pour une association nouvellement constituée a été reçue en mairie. Celle-ci étant arrivée après l'envoi de la convocation, elle sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Conférence territoriale (conseil départemental):

La subvention de 12163 euros est maintenue pour la réfection du chemin du bois du clos (avec une majoration de +10%), ce qui porte le taux de subvention à 40% au lieu de 30% sur cette opération.

Dossiers de subventions accordées pour les futurs travaux :

Sécurité au centre du village :	18 121 euros
Aménagement d'un terrain multisport :	69 816 euros
Construction de l'école cantine et bibliothèque :	600 000 euros
Aménagement de sécurité sur les voiries aux abords des bâtiments scolaires :	40 000 euros

A celles-ci s'ajouteront les subventions de l'état (DETR) et d'autres éventuelles.

M. le Maire donne lecture du message adressé par la Préfecture concernant la mise en place du plan Vigipirate.

Des travaux de restauration des têtes de murs du cimetière sont prévus en septembre.

Infos diverses :

Information sur l'avancée du projet école / salle.

Le château au cœur des préoccupations du conseil municipal.

Dès sa mise en place en 2014, le conseil municipal a souhaité placer le château du 13^{ème} siècle au centre du développement et du dynamisme de Montseveroux.

La construction d'une nouvelle école va permettre de réaliser une nouvelle salle à l'emplacement des salles de classe actuelles, à l'intérieur de ce futur grand espace culturel.

Cependant, le conseil municipal n'a pas oublié l'essentiel : la rénovation du château. En effet, depuis le début des années 2000 (date de la rénovation de la cour intérieure) le château n'a fait l'objet d'aucun profond programme d'entretien.

A ce jour, les tuiles de la toiture situées notamment sur la mairie sont fortement endommagées, les soubassements du porche nécessitent une reprise dans des délais courts, sans compter qu'il faudrait uniformiser les jointements de la longue façade située à gauche du porche.

C'est précisément en connaissance de ces éléments, que dans le projet de 2014 prévoyant l'implantation de la nouvelle salle du château, a été intégrée la rénovation des toitures et soubassements du porche.

Le cabinet d'architecture du patrimoine ARCHIPAT (retenu pour le projet de la nouvelle école et de la nouvelle salle du château) en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France, travaille sur ce programme. Une esquisse du projet global devrait arriver en septembre.

Parallèlement, une action volontariste a été engagée depuis l'an dernier par le conseil municipal, via les commissions communication et culture, afin d'accentuer la mise en valeur du château. En complément des nombreuses initiatives associatives locales, la commune a proposé lors de sa première participation aux journées européennes du patrimoine en septembre 2014, des visites guidées du château et de l'église. Le succès de ces visites (300 visiteurs sur 2 demi-journées) nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Depuis début 2015, des visites guidées sont à nouveau régulièrement organisées pour le plus grand plaisir des groupes qui découvrent Montseveroux.

Evidemment, la participation aux journées européennes du patrimoine de 2015, a été renouvelée.

Enfin, la volonté du conseil municipal s'est également traduite par l'inscription, dès 2014, aux circuits des « Allées Chantent – 80 concerts en Isère ». Ces concerts, financés intégralement par le conseil départemental, permettent de faire connaître des lieux au patrimoine remarquable en écoutant des concerts d'une rare qualité.

Deux concerts se sont déroulés dans la salle d'honneur avec un public venant de tout le département.

Ainsi, le château repositionné en véritable pôle culturel, permettra à la commune de Montseveroux de trouver toute sa place, dans la future nouvelle et grande intercommunalité.

Voiries :

Centre bourg

Le conseil départemental a souhaité engager la réfection de la voirie sur une partie du centre bourg ; c'est à présent chose faite. Rappelons que ces travaux ont été intégralement financés par le conseil départemental, qui a fait également le choix de l'entreprise, du revêtement et du suivi des travaux.

Route des étangs

Cette voirie relevant de la compétence de la CCTB, des travaux en bords de voie ont été réalisés.

Après demande de la commune auprès des services de la CCTB et suite aux intempéries, des reprises sont en cours avec de l'émulsion.

Festivités et remerciements :

La commune de Montseveroux a organisé la fête de la musique le 20 juin dernier, en partenariat avec l'association du sou des écoles. La participation notamment d'un groupe de guitaristes, de chanteurs amateurs suivi d'une soirée dansante avec sonorisation a été très appréciée. Le 15 juillet est programmée une grande soirée d'ouverture des nuits de Montseveroux (entrée gratuite) dès 21h00, en partenariat avec l'ORCIV. L'orchestre « les papyrs » (10 musiciens) assurera un concert dansant avant le feu d'artifice tiré vers 23h00. Repli à la salle des fêtes de Cour et Buis en cas d'intempéries.

L'ensemble de ces deux animations musicales sont possibles grâce au soutien d'entreprises locales, à savoir : SERRURERIE François & Nathalie FERNANDES, ASE (Jean-Alain BERNARD), E.G.D.E Franck GEYMET, la menuiserie GAGNEUR Raphaël ainsi que l'épicerie Nicole ALLEC, qui permettent de financer ces deux animations musicales.

Un grand merci à eux !

Renouvelons encore nos remerciements à l'entreprise ASE qui a effectué gracieusement le raccordement électrique du panneau de communication électronique situé en centre bourg.

Appel à candidature :

Les personnes intéressées par des remplacements ponctuels à la cantine ou pour le ménage en cas d'absence des employés communaux peuvent déposer un CV en mairie.

Rappel : le stationnement des voitures doit rester exceptionnel devant le bâtiment de l'OPAC, place des Dauphins. La matérialisation des places de parking pour les locataires est prévue.